

## **Postulat Manuel Donzé – Les deux roues sur les voies de bus !**

### *Texte déposé*

Dans les villes connaissant des problèmes d'engorgement du réseau routier, certaines analyses montrent que le report modal des véhicules quatre roues vers les deux roues motorisés ou non motorisés constitue un avantage certain en termes de fluidité du trafic, bien entendu en complément des mesures en faveur de la mobilité douce et des transports publics.

Aujourd'hui un certain nombre de villes, telles que Londres, ont autorisé les deux roues motorisés et non motorisés à emprunter les voies réservées aux bus.

Une autre justification de cette proposition est la sécurité des utilisateurs des deux roues.

Une ville en Suisse a déjà mis en place ce type de mesures, il s'agit de Baden en Argovie. A ce sujet, les différentes évaluations ne montrent aucun accident survenu avec les motocycles qui circulaient sur la voie réservée aux bus.

Cette possibilité laissée aux deux roues d'utiliser les voies de bus est une expérience considérée comme réussie dans les villes où elle a été expérimentée.

Le Conseil fédéral lors de sa réponse à une motion sur la possibilité d'utiliser les voies de bus à d'autres types de transport (08.3390), indique qu' : « Il est souhaitable de laisser aux cantons et aux communes le droit de décider du groupe d'utilisateurs autorisé à emprunter certaines chaussées et voies réservées aux bus et d'appliquer la signalisation adéquate. »

A Genève, les premiers tests seront effectués en 2016 afin de mettre en place cette mesure plébiscitée par les Genevois. L'objectif ici est triple : faciliter le déplacement des deux roues motorisées, alléger les autres voies de circulation et éviter les conflits avec les voitures. Aussi, il s'agit d'encadrer une pratique existante afin de tendre vers plus de sécurité.

Il s'agira d'abord de cibler les premières voies de bus concernées par cette expérimentation, en tenant compte des aménagements en place et des conditions de sécurité routière.

Les deux roues motorisés sont bel et bien une partie de la solution et non du problème en termes de circulation en ville, ceci en parallèle aux transports publics et à la mobilité douce.

Au vu de ce qui précède et des avantages mentionnés ci-dessus à la circulation des deux roues sur les voies de bus, nous demandons au Conseil d'Etat de s'inspirer du modèle genevois, de procéder à une analyse objective des besoins et de prendre des mesures pragmatiques pour étudier la faisabilité d'un tel projet pour les villes vaudoises – La compétence finale d'autorisation revenant aux communes.

Dans ce cadre, le Conseil d'Etat est invité à étudier les différentes variantes possibles quant aux deux roues autorisés à circuler sur les voies de bus, motorisés et/ ou non.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures*

*(Signé) Manuel Donzé  
et 23 cosignataires*

### *Développement*

**M. Manuel Donzé (AdC) :** — L'idée de laisser les deux roues rouler sur les voies de bus n'est pas nouvelle. En effet, l'utilisation des voies de bus par les deux roues, motorisés ou non, est déjà appliquée dans certaines villes de plus ou moins grande taille. Je puis donner ici l'exemple de Baden dans le canton d'Argovie et de Londres. A Genève, selon la volonté du gouvernement, les premiers tests seront effectués en 2016. Les objectifs des différents exécutifs avec cette proposition sont souvent les mêmes : faciliter le déplacement des deux roues, motorisés ou non, alléger les autres voies

de circulation, éviter les conflits avec les voitures, encadrer une pratique déjà existante et tendre vers plus de sécurité pour les utilisateurs des deux roues.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat de prendre des mesures pragmatiques pour étudier la faisabilité d'un tel projet pour les villes vaudoises et de procéder à une réflexion concernant l'utilisation des voies de bus par les deux roues, motorisés ou non, en étudiant les différentes variables possibles.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**